



## Charte de l'Association professionnelle Francophone de l'Accompagnement Périnatal

*Version du 29/01/2026 votée en Assemblée Générale*

Cette charte est conjointe au règlement intérieur et aux statuts de l'association. Vous vous engagez à respecter l'ensemble de ces éléments qui sont le cadre de notre fonctionnement et de notre posture professionnelle.

### Préambule

L'Association professionnelle Francophone de l'Accompagnement Périnatal (AFAP) est une structure professionnelle et fédérative, née de la volonté de rassembler les accompagnant·es périnatal·es ainsi que les professionnels spécialisés de la périnatalité.

La Charte de l'AFAP exprime notre vision et nos missions, nos valeurs et nos engagements collectifs au service des familles et des professionnel·les ainsi que notre posture professionnelle.

---

### Notre vision

Nous aspirons à une société dans laquelle chaque famille bénéficie, tout au long de la période périnatale, d'un accompagnement humain, sécurisant et respectueux.

Nous croyons que la reconnaissance du métier d'accompagnant·e périnatal·e constitue une avancée nécessaire pour la qualité de vie des familles et pour le soutien à la parentalité.

---

### Notre mission

- Soutenir les accompagnant·es périnatal·es et les professionnels de la périnatalité dans l'exercice de leur métier.
- Offrir un espace d'écoute, de soutien, de ressources et de formations aux professionnels de la périnatalité.
- Organiser des temps de supervision et d'intervision afin de garantir la qualité et la cohérence des pratiques.
- Favoriser la coopération interdisciplinaire et créer un maillage professionnel solide.
- Promouvoir et œuvrer à la reconnaissance officielle et institutionnelle de l'accompagnement périnatal.

## Nos valeurs

- **Bienveillance** : accueillir chaque famille avec respect et douceur.
  - **Écoute active** : offrir un espace d'expression sécurisant et authentique.
  - **Inclusion** : accompagner toutes les familles, dans leur diversité et singularité.
  - **Coopération** : travailler ensemble avec les différents acteurs de la périnatalité, dans une logique d'alliance et non de concurrence.
- 

## Notre posture

- **Posture rogérienne** : fonder la relation d'accompagnement sur la congruence, l'empathie et le regard positif inconditionnel, afin d'offrir aux familles un espace d'écoute sécurisant, respectueux et sans jugement.
  - **Posture de soutien et de présence** : être aux côtés des familles sans diriger ni prescrire, pour leur permettre de mobiliser leurs ressources, de révéler leurs compétences parentales et de renforcer leur autonomie et leur confiance.
  - **Posture professionnelle et éthique** : respecter la confidentialité, les missions, les responsabilités, et les limites en lien avec les valeurs du métier. Savoir orienter vers les professionnels compétents lorsque cela est nécessaire.
  - **Posture de congruence à soi** : cultiver la conscience de soi, reconnaître ses émotions et ses résonances personnelles, afin de rester aligné·e et pleinement présent·e dans la relation d'accompagnement.
  - **Posture relationnelle ajustée** : savoir être engagé·e et disponible sans se laisser envahir, en respectant les limites émotionnelles et relationnelles, au service d'un accompagnement sécurisant pour les familles comme pour les professionnel·les.
  - **Posture de responsabilité professionnelle** : s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue par la formation, la supervision et l'intervention, afin de garantir la qualité, l'éthique et la cohérence des pratiques.
-

## **Nos engagements envers nos membres**

- Créer des espaces de soutien professionnel (supervisions, intervisions, groupes de travail).
  - Mettre à disposition des ressources et des outils pour nourrir la pratique.
  - Valoriser les métiers de la périnatalité auprès des familles et des institutions.
  - Offrir un réseau solide et crédible, permettant aux membres de se sentir soutenus et reconnus.
- 

## **Nos engagements envers les familles**

- Garantir un accompagnement éthique et professionnel, basé sur le respect, la neutralité et la confidentialité.
  - Assurer un accompagnement social, physique et émotionnel complémentaire aux soins et aux suivis médicaux.
  - Favoriser l'autonomie, la confiance et les compétences parentales.
  - Offrir une continuité d'accompagnement, afin de créer un lien de confiance durable.
- 

## **Propriété intellectuelle**

Toutes les ressources mises à disposition de nos membres ont été créées par l'AFAP et sont protégées par le droit d'auteur. Leur utilisation est autorisée pour promouvoir l'accompagnement périnatal, informer les familles et soutenir les membres dans leur exercice professionnel. Les membres s'engagent à ne pas reproduire ou modifier ces ressources et à les utiliser dans le respect de cette charte.

**Par cette Charte, l'AFAP affirme sa volonté de fédérer, de soutenir et de promouvoir l'accompagnement périnatal en France et dans le monde francophone, au service des familles et des professionnel·les de la périnatalité.**

